



## Cumul d employeuret d heures de travail

Par **phine**, le **10/10/2010** à **10:39**

Bonjour,

Madame Monsieur ; Bonjour

je suis employée du secteu public je renocntre des difficultes financieres j ai la possibilite de travailler pour un second employeurs quelques heures pas moi

Quels sont mes droits

Quel est le nombre d heure que je ne dois pas cumuler avec ses 2 employeurs

sachant que pour le premier je travaille a 35 heures hebdomadaire

d'avance merci de votre reponse

Cordialement

Phine